Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Information

GOVERNMENT OF CANADA RESPONSE

TO

REPORT OF STANDING COMMITTEE ON

ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT -

THE FUR ISSUE: CULTURAL CONTINUITY, ECONOMIC OPPORTUNITY

April 15, 1987

Canada

GUIDE TO NUMBERED RESPONSES

Response	Subject
1.	Federal Government Statement on Trapping
2.	Federal Government Supports Aboriginal Right to Trap and Hunt
3.	Flexibility in Social Assistance Programs to Support Aboriginal Trapping
4.	Native People/Secondary Fur Industry
5.	Aboriginal Cottage Industries
6.	Humane Trapping Systems
7.	Native Involvement in Development of Trapping Methods
8.	Trapper Education Courses and Trap Replacement
9.	Evaluation of Humane Death in Trapping
10.	National Standards for Trapping and Trapper Education
11.	Trapper Education Programs: Legitimate Employment Training Opportunity
12.	Business and Tax Management Element for Aboriginal Trapper Courses
13.	Humane Trap Research and Data
14.	Native Participation in Wildlife Management and Conservation
15.	Indigenous Survival International Participation
16.	Aboriginal Trappers Federation of Canada Participation
17.	Support for Fur Institute of Canada
18.	Coordinated Communications Program/Fur Industry

19. Native Involvement in Fur Institute of Canada

20)
21) New Interdepartmental Committee on Fur (ICF)
22)

23. Federal Involvement in Fur Issue

24. Reports of ICF to Standing Committee

25. Coordination of Industry Activities

26. Surverys & Studies for Data Collection

27. Public Education Regarding Trapping

28. Humane Trap Research & Development Committee: Terms of Reference

29. Government Support of Trap Research Facility

30. Government Promotion of World Conservation Strategy (CWS)

31. CWS Recognition of Aboriginal Harvesting Activities

32. Public Information Regarding Conservation Principles

33. DIAND Support for Fur Harvesting

34.)
35.) External Affairs and Fur Industry Promotion
36.)

DETAILED RESPONSES TO THE RECOMMENDATIONS OF THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT ON THE FUR ISSUE

1. **Recommendation:**

The Government of Canada issue a statement which officially recognizes the importance of the trapping industry to Canada and especially to aboriginal and northern peoples. The statement would commit the government to the preservation of the trapping industry and to working towards greater economic benefits for aboriginal and northern trappers and towards more humane standards of trapping and wildlife management.

Response:

The Government recognizes that trapping is an activity which is culturally and economically central to the way of life of many Canadians, particularly aboriginals and those living in northern areas. The Government is committed to preserving indigenous culture and to improving economic opportunities for indigenous and northern people.

While the Government agrees on the need to protect trapping as an economic and cultural pursuit, its recent experience with the anti-sealing campaign has shown that there are limits to its effectiveness in such activities. Based on this experience, the Government recognizes that the aboriginal people of Canada and other fur industry representatives are often their own best advocates in acting to protect their resource-based economy. Accordingly, the Government will encourage and coordinate these interest groups in promoting a greater public understanding of trapping as an effective wildlife management practice and essential economic pursuit.

The development of more humane standards of trapping fur-bearing animals is in keeping with sound conservation principles and serves the interests and needs of those involved in the fur industry and general public. The Government of Canada will continue its leadership and coordinating role in this area.

2. **Recommendation:**

The federal government and particularly the Department of Indian Affairs and Northern Development assert and support the fundamental right of the aboriginal people of Canada to pursue hunting and trapping.

Response:

The Government has consistently supported the right of Canada's aboriginal peoples to pursue hunting and trapping.

In response to the anti-fur challenge, DIAND was allocated $1.6 million for the period 1984-88, to consult with aboriginal organizations and to undertake information and education programs for aboriginal and northern trappers. DIAND facilitated the formation of two aboriginal organizations - Indigenous Survival International (Canada) (ISI) and the Aboriginal Trappers Federation of Canada (ATFC). In addition, $60,000 has been provided to ISI for the development of an economic strategy to increase participation of aboriginal people in the fur industry.

Efforts to define the fundamental rights of the aboriginal peoples of Canada are also being undertaken through the land claims negotiations and the constitutional process. In both specific and comprehensive claims, DIAND supports aboriginal groups' involvement

in management and control of natural resources, establishment of wildlife advisory boards, and confirmation of hunting, fishing and trapping rights in their traditional areas.

3. **Recommendation:**

Social assistance programs become more flexible in order to provide start-up funding for aboriginal people who wish to adopt or return to living off the land but lack the financial means to do so.

Response:

In 1972 the Department of Indian Affairs and Northern Development obtained Treasury Board authority to use social assistance funds to generate employment for persons in, or about to be in, need of social assistance. The employment projects were to be located on reserves and under band government auspices and were to enhance the employability of participants and to produce goods and services for the betterment of the community. This program is still being used effectively in native communities.

During the spring and summer of 1985, the Regional Economic and Employment Development Program (REED), within DIAND, received approval to use social assistance in support of employment initiatives and training. In consultation with REED, the "Social Development Program" developed a formal approval mechanism for project proposals. These funding initiatives are coordinated through the Indian Community Human Resource Strategy Program.

In many regions, across Canada and the Territories, REED allocates funds for initial transportation and start up costs at the beginning of the fur trapping season, either through a special grant or a loan.

4. **Recommendation:**

Where aboriginal people wish to participate, the federal government provide funding for secondary fur industry activities such as tanning, manufacturing and retailing of articles from hides and furs.

Response:

The federal government has provided funding for secondary fur industries for activities such as tanning, manufacturing and the retailing of articles made from hides and furs, as well as the promotion of aboriginal cottage industries through the economic development program. Each project is assessed on its own merits and usually funded if it has the potential to become commercially viable and self-sustaining.

The Department of Regional Industrial Expansion (DRIE) is responsible for the management of a number of economic and regional development programs. Programs such as the Native Economic Development Program (NEDP) are specifically directed to northern development and to native economic development.

A Native Economic Development Program was established in April, 1984 with a four year budget of $345 million to assist the development of economic self-reliance among Canada's aboriginal people. A native controlled advisory board oversees the operation of the program. Currently, DRIE is seeking amendments to the program that will expand the range of economic activities eligible for support.

5. **Recommendation:**

The federal government fund aboriginal cottage industries dedicated to manufacturing fur products for everyday use.

Response:

The federal government has provided funding for the promotion of aboriginal cottage industries through NEDP on a project-by-project basis. Each project is assessed on its own merits. Programs specifically directed to northern and native economic development have been made more flexible in terms of the range and nature of activities eligible for support. Under these programs, certain activities that could be appropriately described as "cottage industry" have received assistance.

The Government through the Departments of Indian Affairs and Northern Development and Regional Industrial Expansion will continue to support projects to manufacture fur products that show potential for commercial viability.

6. **Recommendation:**

The federal government assign a high priority to the development of alternative traps and trapping methods by continuing to fund the trap research which is currently being undertaken by the Fur Institute of Canada.

Response:

The federal government is committed to the development of more humane trapping systems. A Federal and Provincial Committee for Humane Trapping was formed in 1973 with a mandate and budget to seek realistic humane trapping systems for Canada's fur-bearing animals. This initiative has led to the construction of an extensive humane trap research facility at the Alberta Environmental Research Centre in Vegreville and the development of a program in which six scientists have been contracted to carry out research and testing on a full-time basis.

The Fur Institute of Canada and the Department of the Environment, in consultation with the Research Centre, are presently examining, modifying, testing and retesting trapping devices to meet specific criteria.

7. **Recommendation:**

The Fur Institute of Canada involve aboriginal people in the development of alternative traps and trapping methods, thus ensuring that regional differences, such as problems associated with trapping on the tundra, are recognized.

Response:

Several aboriginal organizations are members of the Fur Institute of Canada (FIC). The federal government recognizes the importance of involving aboriginal people in the development of more humane trapping methods and will encourage the FIC to respond positively to this recommendation.

8. **Recommendation:**

As new traps are developed, the federal government consider the advisability of providing incentives for a trap replacement program in order to expedite their use.

Response:

Whenever a new technological advance is introduced into an industry, there is always some reluctance on the part of that industry to adopt it. The Government recognizes that as new more humane traps are developed, there will likely be some reluctance on the part of trappers to adopt them for reasons of habit, unfamiliarity, lack of confidence in the new system, inconvenience and cost of replacement. Through trapper education courses, the Government can dispel some of this reluctance by demonstrating the efficiency and general advantages of the new systems. In addition, the Government will coordinate, in consultation with the provinces and territories, the development of a national strategy for trap replacement and/or retrofitting by industry or other jurisdictions.

9. **Recommendation:**

The federal government, in assisting the development of alternative traps and trapping methods, formulate and adhere to a specific definition of a humane death for trapped animals.

Response:

The evaluation of the humaneness of the capture or death of each fur-bearer species within the various trapping situations is an integral part of present research protocols. To "adhere to a specific definition for a humane death" could possibly have the effect of hampering research and indeed delay implementation of "improved" trapping systems.

10. **Recommendation:**

A federal-provincial-territorial committee be established to work in consultation with the Fur Institute of Canada, the purpose being to develop and implement legislation which is consistent across the country, relating to standardized trapping methods, standardized trapper education, and mandatory trap checks.

Response:

The Federal Provincial Wildlife Conference annually brings together Canada's federal, provincial and territorial wildlife ministers and officials to discuss matters affecting the management and conservation of Canada's wildlife resources. This would be an appropriate forum through which the FIC could work towards a national standardization of trapping methods and education. The FIC will be encouraged to make a positive response to this recommendation.

11. **Recommendation:**

The federal government recognize trapper education courses as legitimate employment training to enable funding to be made available through existing government programs.

Response:

By its very nature, trapping is a seasonal activity. However, the federal government recognizes that trapping is a legitimate occupational skill which requires many years of training if it is to be conducted professionally, humanely and as a money-making venture. The professional trapper must conserve and manage the wildlife resources upon which he depends for his livelihood or he will soon be out of business. Improved trapper education courses and greater accessibility to those courses will enhance these skills and at the same time encourage the public to understand that a well-managed trapline operated by a skilled and knowledgeable trapper is both good business and good wildlife conservation.

Some provinces and territories have implemented trapper education programs. Canada Employment and Immigration is willing to support trapper training courses where trapping is identified as a regional or local shortage occupation and where it would help long-term unemployed individuals to improve their competitiveness or learning potential in the labour market.

12. **Recommendation:**

Trapper education courses for aboriginal people include a business and tax management component to assist trappers with income management.

Response:

The Department of Indian Affairs and Northern Development will include a business and tax management component as part of the curricula for its trapper training courses.

13. **Recommendation:**

Government departments and agencies involved in this debate consider the advisability of compiling accurate data especially concerning the number of wring offs and non-target animals. These data should be made available to the public by qualified government personnel.

Response:

Data now available concerning so-called "wring offs" and non-target or unwanted fur-bearer captures is limited in its scientific credibility or is confined only to trapping situations involving carnivorous animals, e.g., wolves, foxes, coyotes, etc. However, accurate data is now being collected in the course of field trials connected with the various trap research and testing programs.

Much of the problem that exists in this area is due to the use of the conventional leghold trap deployed in "open" land sets. Current humane trap research is aimed at finding alternatives to this trapping situation and therefore reducing this problem.

The Government will support the conducting of each survey across Canada to the ability of available funding.

14. **Recommendation:**

The Federal Government ensure that Canada's aboriginal people are given a substantial role in the management of wildlife and in the conservation of Canada's renewable resources.

Response:

The Government, through the Department of Indian Affairs and Northern Development has transferred wildlife management and conservation to the individual Band Councils on their respective reserve lands as a matter of policy. In addition, the Department has made significant amendments to the comprehensive land claims policy whereby claims settlements will recognize aboriginal interests in relation to environmental matters, including water, land use and wildlife management. Under this policy aboriginal groups may negotiate membership on resource management boards and other agencies with decision-making powers.

The Department will continue to support the role of the aboriginal people of Canada in the conservation and management of wildlife resources.

15. **Recommendations:**

The Government of Canada recognize and fund Indigenous Survival International as the aboriginal advocate in international activities to counter the anti-harvesting threat.

Response:

The Government of Canada recognizes Indigenous Survival International (Canada) as the leading aboriginal agency in activities related to countering the anti-harvesting threat, particularly on the international stage. The Government of Canada recognizes ISI as a key participant in a coordinated international communications program in defense of the fur industry. The Government welcomes the successes which ISI has had in this role and will continue to provide support to the ability of available funding.

16. **Recommendation:**

The Government of Canada recognize and fund the Aboriginal Trappers Federation of Canada as the umbrella organization for aboriginal hunters and trappers in domestic activities to counter the anti-trapping threat. In this role, the organization would provide an educational service to hunters and trappers and the public at large by collecting and disseminating information on aboriginal participation in the fur industry and the amount and quality of the native fur harvest.

Response:

The Government of Canada recognizes the Aboriginal Trappers Federation of Canada as the lead national native organization on trapper/hunter training initiatives and will continue to support these activities to the ability of available funding.

17. **Recommendation:**

The Government of Canada continue to fund the Fur Institute of Canada to counteract the anti-trapping threat to the fur industry.

Response:

The Government of Canada will continue to support and share in the funding of the Fur Institute of Canada (FIC) to counteract the anti-trapping threat to the fur industry through its programs of research and development of humane trapping systems, and through its management and coordination of domestic and international public relations campaigns in defense of the fur industry.

18. **Recommendation:**

Aboriginal and non-aboriginal groups working to counter the anti-trapping threat coordinate their activities and cooperate where possible to ensure their strategies are not counterproductive.

Response:

The federal government agrees with this recommendation and is encouraged by the increased coordination evidenced by the key national organizations over the past two years. The Government will encourage such continued cooperation. A coordinated communications program in defense of the fur industry is particularly important in the international arena.

19. **Recommendation:**

The Fur Institute of Canada work with aboriginal organizations to encourage aboriginal involvement in other aspects of the trade besides trapping.

Response:

The federal government will encourage the FIC to make a positive response to this recommendation.

20. **Recommendation:**

The Government of Canada create immediately a new Interdepartmental Committee on the Fur Issue consisting of senior officials of the Departments of Indian Affairs and Northern Development, Environment and External Affairs, the Committee to be chaired by DIAND with a mandate to: develop domestic and international fur strategies; evaluate and coordinate all program and funding proposals by aboriginal and fur industry groups; be responsible for allocating all federal fur issue funding; and perform an educative function to disseminate to the public accurate information in relation to the fur issue.

Response:

The three departments (DOE, DIAND, DEA) identified by the Standing Committee as key to the defense of the fur trade have agreed to a restructuring of the Interdepartmental Steering Committee on Humane Trapping. The new Interdepartmental Committee on Fur will be chaired, for 1987-88, by DIAND.

Each of the three departments (DOE, DIAND, DEA) have a distinct mandate with respect to the promotion and development of the fur trade. Although each is complementary, they are to some degree dependent upon the success of the other two departmental programs. Accordingly, the new ICF will meet on a monthly basis to review new program proposals from aboriginal and fur industry groups and to ensure a continuity and compatibility in governmental efforts relating to the anti-fur controversy.

21. **Recommendation:**

The Government of Canada provide an adequate budget to this Committee to perform its duties.

Response:

The new Interdepartmental Committee on Fur (ICF) will carry out its coordinating functions within the existing budgets of the three member departments.

22. **Recommendation:**

The Departments of Indian Affairs and Northern Development, Environment and External Affairs allocate sufficient personnel to the Interdepartmental Committee to fulfill its mandate.

Response:

The new Interdepartmental Committee on Fur will carry out its functions within the staff allocations of the three departments.

Most recently, the Department of External Affairs has assigned a senior official to the position of Senior Advisor International Fur Issue, to coordinate that Department's efforts in promoting the fur industry.

23. **Recommendation:**

The Government of Canada designate the Department of Indian Affairs and Northern Development as the lead agency in federal government activities in support of the fur industry.

Response:

Recognizing the cultural, spiritual and economic importance which trapping and the harvesting of wild animals holds for Canada's native peoples, it is appropriate that the Department of Indian Affairs and Northern Development act as the domestic lead agency in coordinating the campaign to counter the anti-fur threat. It is also recognized that the fur controversy affects more that just aboriginal interests. In the international arena the broader interests of the fur trade as a national industry will best be served by the Department of External Affairs acting as the coordinating agency.

24. **Recommendation:**

The Interdepartmental Committee on the Fur Issue report within six months to the Minister of Indian Affairs and Northern Development and, through the Minister, to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development on its membership, progress and future directions, and thereafter annually or at the call of the Chair.

Response:

The new Interdepartmental Committee on the Fur Issue will endeavour to report on its membership, progress and future directions by the end of October, 1987, and thereafter as appropriate.

25. **Recommendation:**

The Minister of Indian Affairs and Northern Development establish a body to advise the Interdepartmental Committee consisting of representatives from Indigenous Survival International, Aboriginal Trappers Federation of Canada, the Fur Institute and other national umbrella fur industry representatives.

Response:

Each of the national organizations mentioned in the recommendation represents several smaller or regional groups and in some cases there are overlapping memberships - for example, Aboriginal Trappers Federation of Canada is a member of the Fur Institute of Canada. It would be appropriate to reduce duplication, and certainly facilitate the evaluation of project requests received by the three departments responsible for the defense of the fur industry, if those proposals were coordinated through an informal or formal steering committee representing industry interests. The key organizations will be encouraged to develop such an approach.

26. **Recommendation:**

The Interdepartmental Committee on the Fur Issue work with the fur industry in collecting data on the various facets of the industry including numbers of trappers, aboriginal participation and economic reliance on trapping.

Response:

The Fur Institute of Canada has agreed to carry out appropriate surveys and studies to improve the data relating to the numbers of trappers and the economics of trapping. The Government will assist the FIC in these studies.

27. **Recommendation:**

The Interdepartmental Committee on the Fur Issue increase the federal government's public education function in regard to the aboriginal fur issue and place more emphasis on dissemination of accurate documentation.

Response:

Based on the Government's experiences as a public educator during the unsuccessful defense of the Canadian sealing industry, a public education campaign on the similarly emotional issue of trapping would best be carried out by those who would be most directly affected by a collapse in the fur industry. There have been successes with this approach and the Government will continue to facilitate and support representative groups from the industry in their public education campaigns.

28. **Recommendation:**

The Humane Trap and Development Committee of the Fur Institute of Canada clearly define its terms of reference.

Response:

In 1983 the Fur Institute of Canada (FIC) was formed and its first order of business was to establish its Humane Trap Research and Development Committee. That Committee's terms of reference were defined and approved by the FIC Board of Directors in March, 1984.

The FIC is a federally chartered non-profit corporation, administered by an elected Board of Directors and is therefore solely responsible for its Committees and their terms of references. A funding agreement between the Department of the Environment and the FIC provides direct grants to that agency to carry out humane trapping research.

The Humane Trap Research and Development Committee of the Fur Institute develops and recommends research priorities to the FIC Board of Directors and reports on progress being made. The Committee has recently developed a five year program with an objective to identify at least one humane trapping system for each of the fur-bearer species trapped in Canada within that time.

29. **Recommendation:**

The Canadian Wildlife Service continue to support trap research activities of the Fur Institute of Canada being conducted at the Alberta Environmental Centre in Vegreville, Alberta.

Response:

The Government is committed to the development of humane traps for the capture of wild fur-bearing animals. The Canadian Wildlife Service recognizes the valuable humane trap research being carried out at the research facility now in operation at the Alberta Environmental Centre in Vegreville and will continue to support it to the ability of available funding.

30. **Recommendation:**

The Department of the Environment play an active role in promoting the World Conservation Strategy.

Response:

The Department of the Environment is a participant on the Task Force on Environment and the Economy established by the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM) to identify measures and actions necessary to promote the principles in the World Conservation Strategy. This will be an ongoing activity as will be the annual Federal-Provincial Wildlife Conference.

31. **Recommendation:**

The Department of the Environment support the inclusion of indigenous renewable resource activities in the World Conservation Strategy.

Response:

The Department of the Environment supports the inclusion of a new folio supporting the concept of indigenous renewable resource activities in the World Conservation Strategy.

32. Recommendation:

The Department of the Environment take a higher profile in educating the public on conservation principles, and given public endorsements for the application of such principles to harvesting Canada's fur-bearing animals in accordance with sustainable use.

Response:

Numerous publications, films and slides are available to the public and media covering a vast array of wildlife conservation topics.

1987 will celebrate the centennial of wildlife conservation in Canada with many public activities. A major exhibit illustrating wildlife management in Canada will be supported by the Department of the Environment at the Conference of the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) to be held in Ottawa in July, 1987. This display will later tour various exhibitions across Canada.

Communication materials specifically relating to the trapping of fur-bearing animals were produced and have been provided to the Fur Institute of Canada for circulation. These materials include a 27 minute film and short videos which portray trapping in Canada and the work being done in the area of trap research and trapper education. Also a series of fact sheets has been prepared and has had wide circulation in Canada, the United States of America, Europe and the United Kingdom.

33. Recommendation:

The Department of Indian Affairs and Northern Development designate personnel and financial resources in order to carry out its mandate to take lead responsibility for the federal government's domestic pro-fur activities.

Response:

The Department of Indian Affairs and Northern Development recognizes the importance of fur harvesting activities to aboriginal and northern Canadians and actively supports the promotion of pro-fur activities. DIAND has committed personnel and resources to these efforts and will continue to do so within the ability of available funding.

34. Recommendation:

The Department of External Affairs undergo an attitudinal change in favour of recognizing the legitimacy of trapping as an economic activity, and actively promote the fur industry in overseas posts.

Response:

The Government of Canada recognizes the legitimacy of trapping as an economic activity and supports the taking of animals for fur, based on humane and responsible trapping practices.

The Department of External Affairs has been highly supportive of the Canadian fur industry through trade development activities; diplomatic activity to influence other governments' policies and consistent encouragement to the various sectors of the industry to develop and implement a coordinated international communications program in defense of the fur trade. External has worked closely with various bodies in organizing and sponsoring trade missions, assisting with trade shows, finding potential trading partners in numerous countries, and counselling the industry on ways to improve their export performance. On the diplomatic front, foreign posts monitor the situation in their respective territories on a continuing basis, ensure that they have the appropriate contacts and are thus ready to use traditional diplomatic means to influence foreign government attitudes. With respect to the international public argument, External Affairs has assisted various fur interest groups to present their views.

External Affairs shares the concern of the industry that Canada's international fur trade interests could be jeopardized by animal rights activists. The experience of the recent anti-sealing debate has demonstrated that industry representatives can be much more effective in promoting the fur industry than can government officials. Accordingly, the Department of External Affairs will not act as the international spokesperson for the fur industry. However, the Department has an important role to play in assisting the industry in its communications program.

To be effective, the Canadian fur trade requires an appropriate strategy based on a professional assessment of actual attitudes in key countries towards fur and the taking of animals. In this connection, External Affairs is contributing to the cost of attitudinal research and professional guidance in the United Kingdom and the United States. The Department will continue to fund the development and implementation of a coordinated international communications strategy in defense of the fur trade to the limit of available funding. Canadian posts abroad will assist industry representatives in the implementation of this program.

The Department of External Affairs has appointed a senior officer as the Chairman of the International Fur Issues Committee to work full-time on fur-related issues.

35. **Recommendation:**

In cooperation with the fur industry, the federal government provide appropriate briefings to External Affairs personnel in the home office and overseas to assist them in providing the facts about trapping to the international public.

Response:

External Affairs welcomes the recommendation that appropriate briefings be provided to its officials in order that they will be better able to assist the industry in its communications efforts. To this end industry/government briefings will be arranged for all posts in Europe and the United States.

36. **Recommendation:**

The Department of External Affairs make facilities and other assistance available in its overseas embassies to aboriginal and fur industry representatives to counter the threat to the fur industry posed by the animal rights campaign.

Response:

Overseas embassies provide briefings and other support to visiting fur interest representatives from Canada. The facilities (offices, telephones, etc.) that are made available to other business interests are also available to them. However, it is the responsibility of the fur interest groups to establish a permanent presence in another country if that is their desire. Embassies can only provide such facilities on a temporary basis.

Visiting fur interest representatives will continue to be given the use of embassy facilities in the same manner as other visiting businesses and External Affairs will continue to offer briefings and whatever other logistical support is appropriate.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Information

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

AU

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD

LA QUESTION DES FOURRURES :

D'HIER À DEMAIN, UNE CULTURE ET SON ÉCONOMIE

Le 15 avril 1987

Canada

GUIDE POUR LES RÉPONSES NUMÉROTÉES

Réponse	Sujet
1.	Déclaration du gouvernement fédéral sur le piégeage
2.	Appui du gouvernement fédéral concernant le droit des autochtones à pratiquer la chasse et le piégeage
3.	Assouplissement de la réglementation des programmes d'assistance sociale afin d'aider le piégeage des autochtones
4.	Autochtones/activités connexes de l'industrie de la fourrure
5.	Entreprises artisanales autochtones
6.	Systèmes de piégeage sans cruauté
7.	Participation des autochtones à la conception de méthodes de piégeage
8.	Cours destinés aux trappeurs et remplacement des pièges
9.	Évaluation de la non-cruauté d'une capture
10.	Normalisation des méthodes de piégeage et de l'éducation des trappeurs
11.	Cours d'éducation des trappeurs : légitimation des programmes de formation à l'emploi

12. Inclusion de notions de gestion de l'entreprise et de fiscalité dans les cours d'éducation des trappeurs

13. Données et recherche sur le piégeage sans cruauté

14. Participation des autochtones dans l'aménagement de la faune et la conservation des ressources renouvelables

15. Participation de l'Organisation internationale de survie des autochtones

16. Participation de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada

17. Appui pour l'Institut de la fourrure du Canada

18. Coordination d'un programme de communications pour l'industrie de la fourrure

19. Participation des autochtones dans l'Institut de la fourrure du Canada

20.
21. Nouveau Comité interministériel sur la question des
22. fourrures

23. Participation du gouvernement fédéral sur la question des fourrures

24. Rapport de l'IFC au Comité permanent

25. Coordination des activités de l'industrie de la fourrure

26. Enquêtes et études pour la collecte des données

27. Éducation du public sur la question du piégeage

28. Comité de recherche et de développement des pièges indolores : définition du mandat

29. Appui du gouvernement aux activités de recherche sur les pièges

30. Promotion gouvernementale de la Stratégie mondiale de la conservation (SMC)

31. Inclusion des activités autochtones touchant les ressources renouvelables dans la SMC

32. Sensibilisation du public face aux principes de conservation

33. Appui du MAINC aux activités de récolte des peaux d'animaux à fourrure

34.
35. Ministère des Affaires extérieures et promotion de
36. l'industrie de la fourrure

RÉPONSES DÉTAILLÉES AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LES FOURRURES

1. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada fasse une déclaration dans laquelle il reconnaît officiellement l'importance du piégeage pour le Canada et en particulier pour les autochtones et les habitants du Nord. Dans cette déclaration, le gouvernement s'engagerait à préserver l'industrie du piégeage, à ménager de plus grands avantages économiques pour les piégeurs autochtones et du Nord, à préconiser des normes moins cruelles de piégeage et à envisager une gestion de la faune.

Réponse:

Le gouvernement reconnaît que le piégeage est une activité qui est au coeur de la vie culturelle et économique de nombreux Canadiens, notamment les autochtones et les habitants des régions nordiques. Le gouvernement s'est engagé à préserver la culture autochtone et à améliorer les possibilités économiques pour les autochtones.

Même si le gouvernement convient de la nécessité de protéger le piégeage en tant qu'activité économique et culturelle, son expérience récente face à la campagne contre la chasse aux phoques a démontré qu'il y a des limites à son efficacité dans de telles activités. En se fondant sur cette expérience, le gouvernement reconnaît que les autochtones du Canada et d'autres représentants de l'industrie de la fourrure sont souvent les meilleurs défenseurs de leur économie fondée sur les ressources. Ainsi, le gouvernement encouragera et coordonnera les activités de ces groupes d'intérêt visant à promouvoir une plus grande compréhension du public à l'égard du piégeage en tant que pratique efficace de gestion de la faune et qu'entreprise économique essentielle.

L'élaboration de normes relatives au piégeage moins cruel des animaux à fourrure est conforme à de sains principes de conservation et répond aux intérêts et aux besoins du grand public et de ceux qui participent à l'industrie de la fourrure. Le gouvernement du Canada continuera à assumer son rôle de dirigeant et de coordonnateur dans ce domaine.

2. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord, reconnaisse et protège le droit fondamental du peuple autochtone du Canada à continuer de pratiquer la chasse et le piégeage.

Réponse:

Le gouvernement a toujours appuyé le droit des autochtones du Canada à continuer de pratiquer la chasse et le piégeage.

En réponse à la campagne contre les fourrures, le MAINC a reçu un montant de 1,6 million de dollars, pour la période de 1984 à 1988, pour consulter les organisations autochtones et lancer des programmes d'information et d'éducation à l'intention des trappeurs autochtones et des trappeurs du Nord. Le MAINC a facilité la création de deux organisations autochtones, l'Organisation internationale de survie des autochtones (Canada) (OISA) et la Fédération des trappeurs autochtones du Canada (FTAC). De plus, un montant de 60 000 $ a été fourni à l'OISA pour l'élaboration d'une stratégie économique visant à accroître la participation des autochtones à l'industrie de la fourrure.

Des efforts ont également été faits, dans le cadre du processus de négociation des revendications foncières et du processus constitutionnel, pour définir les droits fondamentaux des populations autochtones du Canada. Tant en ce qui concerne les revendications particulières que les revendications globales, le MAINC favorise la participation des groupes autochtones à la gestion et au contrôle des ressources naturelles, à l'établissement de conseils consultatifs sur la faune et à la confirmation des droits de chasse, de pêche et de piégeage sur les terres qu'ils occupent traditionnellement.

3. **Recommandation:**

Que la réglementation des programmes d'assistance sociale soit assouplie afin d'offrir un financement de démarrage aux autochtones qui souhaitent commencer ou recommencer à vivre de la terre mais n'en n'ont pas les moyens.

Réponse:

En 1972, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor d'utiliser les fonds d'aide sociale pour créer de l'emploi pour les personnes ayant besoin ou sur le point d'avoir besoin d'aide sociale. Les projets de création d'emplois devaient se dérouler dans les réserves, sous la gouverne de l'administration de la bande, augmenter l'aptitude à l'emploi des participants et produire des biens et des services dans l'intérêt de la collectivité. Ce programme est toujours utilisé de façon efficace dans les collectivités autochtones.

Au cours du printemps et de l'été 1985, le Programme de mise en valeur des ressources, de développement économique et de création d'emplois (MVRDECE), au MAINC, a été autorisé à utiliser des fonds affectés à l'aide sociale à l'appui des initiatives d'emploi et de la formation. En consultation avec la MVRDECE, le "Programme de développement social" a élaboré un mécanisme d'approbation officielle des propositions de projets. Ces initiatives de financement sont coordonnées dans le cadre du Programme de stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes.

Dans de nombreuses régions, au Canada et dans les territoires, la MVRDECE affecte des fonds pour le transport initial et les frais de démarrage au début de la saison de piégeage et ce, grâce à une subvention spéciale ou à un prêt.

4. **Recommandation:**

Que, quand les autochtones souhaitent y participer, le gouvernement fédéral finance le lancement d'activités connexes à l'industrie de la fourrure comme le tannage, la fabrication et la vente au détail d'articles de peau et de fourrure.

Réponse:

Le gouvernement fédéral a financé des activités connexes à l'industrie de la fourrure comme le tannage, la fabrication et la vente au détail d'articles de peau et de fourrure, ainsi que la promotion des entreprises artisanales autochtones, dans le cadre du programme de développement économique. Chaque projet est évalué selon ses propres mérites et est habituellement financé s'il peut devenir commercialement viable et autosuffisant.

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) est chargé de la gestion d'un certain nombre de programmes de développement économique et régional. Des programmes comme le Programme de développement économique des autochtones (PDEA) sont destinés particulièrement à assurer le développement du Nord et le développement économique des autochtones.

Un Programme de développement économique des autochtones, doté d'une affectation de 345 millions de dollars pour quatre ans, a été créé en avril 1984 pour aider à assurer l'autosuffisance économique des autochtones du Canada. Un conseil consultatif contrôlé par des autochtones supervise le fonctionnement du programme. Actuellement, le MEIR cherche à modifier le programme afin d'accroître le nombre d'activités économiques admissibles au soutien.

5. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral finance les entreprises artisanales autochtones qui se consacrent à la fabrication d'articles de fourrure d'usage courant.

Réponse:

Le gouvernement fédéral a fourni des fonds pour la promotion d'entreprises artisanales autochtones, par l'entremise du PDEA, et selon les projets particuliers. Chaque projet est évalué selon ses propres mérites. Les programmes ministériels précisément axés sur le développement économique du Nord et des autochtones ont été assouplis pour ce qui est de la variété et de la nature des activités admissibles au soutien. En vertu de ces programmes, certaines activités qui pourraient être décrites comme des "entreprises artisanales" ont reçu de l'aide.

Le gouvernement, par l'entremise des ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Expansion industrielle régionale, continuera à appuyer des projets de fabrication d'articles de fourrure qui démontrent un potentiel de viabilité commerciale.

6. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral donne la première priorité à la mise au point de nouveaux pièges et méthodes de piégeage en continuant à financer les travaux de recherche qu'effectue actuellement l'Institut de la fourrure du Canada.

Réponse:

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre au point des méthodes de piégeage moins cruelles. Un comité fédéral-provincial sur le piégeage sans cruauté a été créé en 1973. Il disposait du mandat et du budget nécessaires pour trouver des systèmes réalistes de piégeage sans cruauté pour les animaux à fourrure du Canada. Cette initiative a mené à la construction d'une importante installation de recherche sur le piégeage sans cruauté au Alberta Environmental Research Centre, à Vegreville, et à l'élaboration d'un programme dans le cadre duquel six chercheurs ont été engagés à temps plein pour effectuer des recherches et des essais.

L'Institut de la fourrure du Canada et le ministère de l'Environnement, en consultation avec le centre de recherche, travaillent actuellement à examiner, à modifier, à essayer et à ressayer des pièges afin de satisfaire à des critères particuliers.

7. **Recommandation:**

Que l'Institut de la fourrure du Canada invite les autochtones à participer à la conception de nouveaux pièges et méthodes de piégeage, pour que soient prises en considération des différences régionales, comme les problèmes que cause le piégeage dans la toundra.

Réponse:

Plusieurs organisations autochtones sont membres de l'Institut de la fourrure du Canada (IFC). Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de faire participer les autochtones à la conception de méthodes de piégeage moins cruelles et il encouragera l'IFC à répondre de façon positive à cette recommandation.

8. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral envisage la possibilité d'encourager la mise sur pied d'un programme de remplacement des pièges, pour accélérer l'utilisation des nouveaux pièges, à mesure qu'ils seront au point.

Réponse:

Chaque fois que de nouvelles découvertes technologiques sont faites relativement une industrie donnée, il y a une certaine réticence de la part de cette industrie à les adopter. Le gouvernement reconnaît que lorsque de nouveaux pièges moins cruels seront mis au point, les trappeurs seront sans doute un peu réticents à les adopter, parce qu'ils sont habitués aux autres, qu'ils ne sont pas familiers avec les nouveaux, qu'ils n'ont pas confiance au nouveau système, et que le remplacement des anciens pièges entraîne certains inconvénients et coûts. Grâce à des cours destinés aux trappeurs, le gouvernement peut contribuer à dissiper une part de cette réticence en démontrant l'efficacité et les avantages généraux des nouveaux systèmes. En outre, le gouvernement mettra au point, de concert avec les provinces et les territoires, une stratégie nationale pour le remplacement des pièges ou leur amélioration par l'industrie ou d'autres secteurs.

9. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral élabore et adopte une définition de ce qu'est une mort sans douleur pour un animal pris au piège afin de faciliter la mise au point de nouveaux pièges et méthodes de piégeage sans cruauté.

Réponse:

L'évaluation de la non-cruauté d'une capture ou d'une mort pour chacune des espèces d'animaux à fourrure dans les diverses situations de piégeage constitue une partie intégrante des travaux actuels de recherche. Le fait "d'adopter une définition précise de ce qu'est une mort sans douleur" pourrait avoir pour effet d'entraver la recherche et de retarder la mise en oeuvre de méthodes de piégeage "améliorées".

10. **Recommandation:**

Qu'un comité composé de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires soit mis sur pied et participe, en collaboration avec l'Institut de la fourrure du Canada, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives sur la normalisation des méthodes de piégeage, sur la normalisation de l'éducation des trappeurs et sur la vérification obligatoire des pièges, et ce pour l'ensemble du Canada.

Réponse:

La Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la faune réunit chaque année les ministres et les fonctionnaires chargés de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour discuter des questions touchant la gestion et la conservation des ressources fauniques du Canada. Ce serait là un forum approprié grâce auquel l'IFC pourrait demander la normalisation des méthodes de piégeage et de l'éducation des

trappeurs. On encouragera l'IFC à répondre de façon positive à cette recommandation.

11. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral reconnaisse que les cours d'éducation des trappeurs constituent une formation légitime à l'emploi afin qu'on puisse y affecter des fonds dans le cadre des programmes gouvernementaux existants.

Réponse:

De par sa nature, le piégeage est une activité saisonnière. Toutefois, le gouvernement fédéral reconnaît que le piégeage est une occupation légitime qui exige de nombreuses années de formation pour être menée de façon professionnelle, pour assurer la prise sans cruauté des animaux et pour être rentable. Le trappeur professionnel doit conserver et gérer les ressources fauniques dont il dépend pour sa survie, ou alors il sera rapidement sans travail. De meilleurs cours d'éducation des trappeurs et une plus grande accessibilité de ces cours permettront d'améliorer ces compétences et d'encourager le public à comprendre que des activités de piégeage bien gérées et effectuées par un trappeur compétent et expérimenté constitue un commerce valable et un bonne méthode de conservation de la faune.

Certains territoires et provinces ont mis en oeuvre des programmes d'éducation des trappeurs. Emploi et Immigration Canada désire appuyer les cours de formation des trappeurs, dans les cas où le piégeage est perçu comme une occupation régionale ou locale en pénurie ou lorsque cela pourrait aider des personnes sans emploi depuis longtemps à devenir plus concurrentielles ou à apprendre un métier sur le marché du travail.

12. **Recommandation:**

Que les cours d'éducation des trappeurs autochtones soient assortis d'ateliers portant sur la gestion de l'entreprise et la fiscalité afin d'aider ces trappeurs à gérer leurs revenus.

Réponse:

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien incluera des ateliers portant sur la gestion de l'entreprise et la fiscalité dans ses cours d'éducation des trappeurs.

13. **Recommandation:**

Que les ministères et organismes du gouvernement qui sont engagés dans le débat, étudient l'opportunité de réunir des données précises, notamment en ce qui concerne le nombre d'animaux mutilés ou non recherchés. Ces données seraient communiquées au public par des fonctionnaires qualifiés.

Réponse:

Les données dont on dispose actuellement concernant les animaux à fourrure soi-disant "mutilés" et non recherchés ou non voulus sont limitées en raison de leur crédibilité sur le plan scientifique ou ne se rapportent qu'au piégeage des animaux carnivores, p. ex. les loups, les renards, les coyotes, etc. Cependant, des données précises sont maintenant recueillies dans le cadre d'essais sur place liés à différents programmes de recherche et d'essai relatifs aux pièges.

Une grande part du problème dans ce domaine est due à l'utilisation du piège à mâchoires conventionnel dans un terrain "ouvert". La recherche actuelle sur les pièges non cruels vise à trouver des solutions à cette situation et donc à réduire ce problème.

Le gouvernement contribuera à la tenue des études dans ce domaine dans l'ensemble du Canada, en fonction des crédits disponibles.

14. **Recommandation:**

Que le gouvernement fédéral veille à ce que l'on confie aux autochtones du Canada un rôle important dans l'aménagement de la faune et dans la conservation des ressources renouvelables du Canada.

Réponse:

Le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a, par principe, transféré à chaque conseil de bande la responsabilité de l'aménagement et de la conservation de la faune sur leurs terres de réserve respectives. De plus, le Ministère a apporté des changements importants à sa politique des revendications globales: les règlements des revendications reconnaîtront les intérêts des autochtones dans les questions environnementales, y compris l'eau, l'aménagement des terres et la gestion de la faune. En vertu de cette politique, les groupes autochtones peuvent négocier leur participation aux conseils de gestion des ressources et autres organismes dotés de pouvoirs de décision.

Le Ministère continuera d'appuyer le rôle des autochtones du Canada dans l'aménagement et la conservation des ressources fauniques.

15. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle de premier plan que joue l'OISA en tant que groupe autochtone responsable des activités internationales de lutte contre la campagne anti-fourrures, et lui octroie des crédits.

Réponse:

Le gouvernement du Canada reconnaît l'Organisation internationale de survie des autochtones (Canada) comme le principal organisme autochtone chargé des activités de lutte contre la campagne anti-fourrures, particulièrement au niveau international. Le gouvernement considère l'OISA comme étant le principal participant au programme coordonné de communications internationales en faveur de l'industrie de la fourrure. Le gouvernement reconnaît les succès notables que l'OISA a connus à ce titre et continuera de lui accorder son appui en fonction des crédits disponibles.

16. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'utilité de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada en tant qu'organisation-cadre responsable des activités nationales de lutte contre la campagne anti-piégeage et lui octroie des crédits. À ce titre, l'organisation offrirait un service d'information aux chasseurs, aux trappeurs et au grand public en recueillant et en diffusant des renseignements sur la participation des autochtones à l'industrie de la fourrure et sur le volume et la qualité des peaux qu'ils fournissent.

Réponse:

Le gouvernement du Canada reconnaît la Fédération des trappeurs autochtones du Canada comme la principale organisation autochtone nationale s'occupant des initiatives de formation des trappeurs et des chasseurs. Il continuera d'appuyer les activités de cette organisation selon les crédits disponibles.

17. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada continue de financer l'Institut de la fourrure du Canada pour contrer la campagne anti-piégeage.

Réponse:

Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer l'Institut de la fourrure du Canada et de participer à son financement, pour contrecarrer la menace que constitue la campagne anti-piégeage pour l'industrie de la fourrure et ce, grâce à des programmes de recherche et de développement touchant les systèmes de piégeage moins cruels, ainsi qu'à la gestion et à la coordination de campagnes de relations publiques aux niveaux national et international axées sur la protection de l'industrie de la fourrure.

18. **Recommandation:**

Que les groupes autochtones et non autochtones qui tentent de faire obstacle à la campagne anti-piégeage coordonnent leurs activités et collaborent le plus souvent possible pour assurer l'efficacité de leurs stratégies.

Réponse:

Le gouvernement fédéral est d'accord avec cette recommandation et est encouragé de voir que, depuis deux ans, les principales organisations nationales collaborent davantage et évitent le chevauchement des services. Le gouvernement favorisera la poursuite de cette collaboration. La coordination d'un programme de communications en faveur de l'industrie de la fourrure revêt une importance particulière sur la scène internationale.

19. **Recommandation:**

Que l'Institut de la fourrure du Canada, en collaboration avec des organisations autochtones, encourage les autochtones à participer à des activités de l'industrie autres que le piégeage.

Réponse:

Le gouvernement fédéral encouragera l'IFC à répondre positivement à cette recommandation.

20. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada crée immédiatement un nouveau Comité interministériel sur la question des fourrures, composé de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires extérieures; ce comité sera présidé par un représentant du MAINC et aura pour mandat: de mettre au point des stratégies nationales et internationales sur les fourrures, d'évaluer et de coordonner toutes les propositions de programmes et de financement présentées par des groupes autochtones et de l'industrie de la fourrure, de distribuer tous les fonds accordés par le gouvernement fédéral au titre des fourrures et, enfin, de jouer un rôle de sensibilisation en diffusant dans le public des renseignements précis sur la question des fourrures.

Réponse:

Les trois ministères (ME, MAINC, MAE) définis par le Comité permanent comme étant essentiels à la défense de l'industrie de la fourrure ont accepté de restructurer le Comité de direction interministériel sur le piégeage humanitaire. En 1987-1988, le nouveau Comité interministériel sera présidé par le MAINC.

Chacun des trois ministères (ME, MAINC, MAE) a un mandat distinct en ce qui concerne la promotion et l'expansion de l'industrie de la fourrure. Même si ces mandats se complètent, ils dépendent dans une certaine mesure de la réussite des deux autres programmes ministériels. Par conséquent, le nouveau CIQF se réunira chaque mois pour examiner les nouvelles propositions de programme présentées par des groupes autochtones et l'industrie de la fourrure et pour assurer la continuité et la compatibilité avec les efforts du gouvernement concernant la controverse entourant la question des fourrures.

21. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada accorde à ce comité un budget suffisant pour remplir ses fonctions.

Réponse:

Le nouveau Comité interministériel sur la question des fourrures (CIQF) assumera ses fonctions de coordination en respectant les budgets existants des trois ministères membres.

22. **Recommandation:**

Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires extérieures affectent un personnel suffisant pour permettre au Comité interministériel de remplir son mandat.

Réponse:

Le nouveau Comité interministériel sur la question des fourrures assumera ses fonctions de coordination en respectant les affectations existantes de personnel des trois ministères. Récemment, le ministère des Affaires extérieures a affecté un de ses cadres supérieurs au poste de conseiller principal pour la question internationale des fourrures, afin de coordonner les efforts de ce ministère en matière de promotion de l'industrie de la fourrure.

23. **Recommandation:**

Que le gouvernement du Canada désigne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien comme organisme principal chargé d'exercer les activités prévues par le gouvernement fédéral pour soutenir l'industrie de la fourrure.

Réponse:

Compte tenu de l'importance culturelle, spirituelle et économique du piégeage et de l'exploitation des animaux sauvages pour les autochtones du Canada, il est approprié que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fasse fonction d'organisme principal chargé de coordonner la campagne destinée à contrer la

menace anti-fourrures. On reconnaît également que la controverse entourant la question des fourrures ne touche pas seulement les intérêts des autochtones. Sur la scène internationale, les intérêts plus vastes du commerce de la fourrure en tant qu'industrie nationale seront servis au mieux grâce au ministère des Affaires extérieures, lequel exercera les fonctions d'organisme coordonnateur.

24. **Recommandation:**

Que le Comité interministériel sur la question des fourrures fasse rapport au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, par l'intermédiaire de ce dernier, fasse également rapport au Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Nord, sur ses membres, sur les progrès réalisés et sur ses orientations futures et ce, dans les six mois, et, par la suite, une fois par an ou sur demande du président.

Réponse:

Le nouveau Comité interministériel sur la question des fourrures s'efforcera de faire rapport sur ses membres, sur les progrès réalisés et sur ses orientations futures et ce, d'ici la fin d'octobre 1987 et, par la suite, en temps opportun.

25. **Recommandation:**

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien crée un organisme chargé de conseiller le Comité interministériel et composé de représentants de l'Organisation internationale de survie des autochtones, de la Fédération des trappeurs autochtones du Canada, de l'Institut de la fourrure du Canada et d'autres représentants nationaux de l'industrie de la fourrure.

Réponse:

Chaque organisation nationale mentionnée dans la recommandation représente plusieurs groupes plus petits ou régionaux et, dans certains cas, un groupe fait partie de deux organisations - par exemple, la Fédération des trappeurs autochtones du Canada est membre de l'Institut de la fourrure du Canada. Il serait approprié de réduire les doubles emplois et il serait certainement possible de faciliter l'évaluation des demandes de projet reçues par les trois ministères chargés de la défense de l'industrie de la fourrure, si ces propositions étaient coordonnées par un comité directeur officieux ou officiel représentant les intérêts de l'industrie. On demandera aux principales organisations d'élaborer une telle approche.

26. **Recommandation:**

Que le Comité interministériel sur la question des fourrures rassemble des données, de concert avec l'industrie de la fourrure, sur les diverses facettes de l'industrie, y compris sur le nombre de trappeurs, sur la participation des autochtones au piégeage et sur leur dépendance économique à l'égard de cette pratique.

Réponse:

L'Institut de la fourrure du Canada a convenu de mener les enquêtes et les études appropriées pour améliorer les données sur le nombre de trappeurs et sur les aspects économiques du piégeage. Le gouvernement aidera l'IFC à réaliser ces études.

27. **Recommandation:**

Que le Comité interministériel sur la question des fourrures accroisse le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de l'information du public sur la pratique du piégeage par les autochtones et insiste davantage sur la diffusion d'une information exacte.

Réponse:

Selon l'expérience acquise par le gouvernement en tant qu'éducateur du public, au cours de sa défense infructueuse de l'industrie canadienne de la chasse aux phoques, une campagne d'éducation du public sur la question tout aussi délicate du piégeage serait menée plus efficacement par ceux qui seraient les plus directement touchés si l'industrie de la fourrure devait s'effondrer. Cette approche a connu certains succès et le gouvernement continuera à faciliter et à appuyer des groupes représentatifs de l'industrie dans leurs campagnes d'éducation du public.

28. **Recommandation:**

Que le comité de recherche et de développement de pièges indolores de l'Institut de la fourrure du Canada définisse clairement son mandat.

Réponse:

En 1983, l'Institut de la fourrure du Canada (IFC) a été créé et sa première tâche a été d'établir son Comité de recherche et de développement de pièges indolores. Le mandat du Comité a été défini et approuvé par le conseil d'administration de l'IFC en mars 1984.

L'IFC est une société sans but lucratif approuvée par le gouvernement fédéral et dirigée par un conseil d'administration élu et est donc seule responsable de ses comités et de leurs mandats. Un accord de financement conclu entre le ministère de l'Environnement et l'IFC fournit des subventions directes à cet organisme pour lui permettre de mener des recherches sur le piégeage sans cruauté.

Le Comité de recherche et de développement de pièges indolores de l'Institut de la fourrure du Canada établit des priorités de recherche, les recommande au conseil d'administration de l'IFC et fait rapport des progrès réalisés. Le Comité a dernièrement élaboré un programme quinquennal dont l'objectif est de déterminer, d'ici la fin de cette période, au moins un mode de piégeage sans cruauté pour chacune des espèces d'animaux à fourrure piégées au Canada.

29. **Recommandation:**

Que le Service canadien de la faune continue d'appuyer les activités de recherche sur les pièges que l'Institut de la fourrure du Canada poursuit au Alberta Environmental Centre de Vegreville en Alberta.

Réponse:

Le gouvernement a pris des engagements quant à la mise au point de pièges non cruels pour la capture d'animaux à fourrure. Le Service canadien de la faune reconnaît la valeur des recherches en cette matière qui sont effectuées au Alberta Environmental Centre à Vegreville, et continuera de les appuyer, en fonction des crédits disponibles.

30. **Recommandation:**

Que le ministère de l'Environnement prenne des mesures concrètes pour promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation.

Réponse:

Le ministère de l'Environnement participe au Groupe de travail de l'environnement et de l'économie créé par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) pour déterminer les mesures nécessaires pour promouvoir les principes de la Stratégie mondiale de la conservation. Il s'agira d'une activité continue, tout comme le sera la Conférence fédérale-provinciale annuelle sur la faune.

31. **Recommandation:**

Que le ministère de l'Environnement appuie l'inclusion des activités autochtones touchant les ressources renouvelables dans la Stratégie mondiale de la conservation.

Réponse:

Le ministère de l'Environnement appuie l'inclusion d'un nouvel élément à l'appui des activités autochtones touchant les ressources renouvelables dans la Stratégie mondiale de la conservation.

32. **Recommandation:**

Que le ministère de l'Environnement fasse davantage pour sensibiliser le public aux principes de conservation et pour lui en faire accepter l'application dans la récolte rationnelle des peaux d'animaux à fourrure.

Réponse:

De nombreux films, publications et diapositives portant sur différents sujets de conservation de la faune sont à la disposition du public et des médias.

En 1987, plusieurs activités publiques marqueront le centenaire de la conservation de la faune au Canada. Une importante exposition illustrant la gestion de la faune au Canada sera organisée par le ministère de l'Environnement lors de la Conférence de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, qui aura lieu à Ottawa en juillet 1987. Cette exposition fera par la suite une tournée dans différentes villes du Canada.

Des documents d'information portant précisément sur le piégeage des animaux à fourrure ont été produits et fournis à l'Institut de la fourrure du Canada aux fins de distribution. Ces documents comprennent un film de 27 minutes ainsi que de courts vidéos illustrant le piégeage au Canada et le travail effectué dans les domaines de la recherche sur les pièges et de l'éducation des trappeurs. Une série de fiches documentaires a également été rédigée et largement diffusée au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni.

33. **Recommandation:**

Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien réserve des ressources humaines et financières à l'exécution de son mandat à l'égard des activités du gouvernement fédéral en faveur des fourrures.

Réponse:

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien reconnaît l'importance des activités de récolte des peaux d'animaux à fourrure pour les autochtones et les habitants du Nord et appuie activement la promotion des activités en faveur des fourrures. Le MAINC a affecté du personnel et des ressources à cette fin et continuera de le faire en fonction des crédits disponibles.

34. **Recommandation:**

Que le ministère des Affaires extérieures change d'attitude et reconnaisse le caractère légitime du piégeage en tant qu'activité économique et entreprenne de promouvoir activement l'industrie de la fourrure dans ses postes à l'étranger.

Réponse:

Le gouvernement du Canada reconnaît le caractère légitime du piégeage en tant qu'activité économique. Le gouvernement appuie la prise d'animaux pour leur fourrure, si celle-ci est conforme à des pratiques de piégeage sans cruauté et responsables.

Le ministère des Affaires extérieures appuie vivement l'industrie de la fourrure canadienne grâce à des activités de promotion du commerce, à des activités diplomatiques pour influencer les politiques d'autres gouvernements et enfin, à l'encouragement constant qu'il prodigue aux différents secteurs de l'industrie en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme coordonné de communications internationales en faveur du commerce des fourrures. Le ministère des Affaires extérieures a grandement appuyé les intérêts de l'industrie canadienne de la fourrure. Il a travaillé en étroite collaboration avec différents organismes pour organiser et appuyer les missions commerciales, pour aider à lancer des expositions commerciales, pour trouver des partenaires commerciaux possibles dans de nombreux pays et pour conseiller l'industrie sur des façons d'améliorer le rythme de ses exportations. Sur le plan diplomatique, les postes à l'étranger surveillent continuellement la situation dans leurs territoires respectifs, s'assurent qu'ils ont les relations appropriées et sont donc prêts à utiliser la diplomatie traditionnelle pour influencer les attitudes des gouvernements étrangers. En ce qui concerne l'argumentation devant le public international, le ministère des Affaires extérieures a aidé différents groupes d'intérêt liés aux fourrures à présenter leurs opinions.

Le ministère des Affaires extérieures partage l'avis de l'industrie sur la menace que représentent pour le commerce international des fourrures au Canada les défenseurs des droits des animaux. L'expérience vécue lors du recent débat contre la chasse aux phoques a démontré que les représentants de l'industrie sont encore mieux placés que les représentants du gouvernement pour promouvoir l'industrie de la fourrure. Le ministère des Affaires extérieures ne sera donc pas le porte-parole de cette dernière à l'échelle internationale. Cependant, il aura un rôle important à jouer auprès de l'industrie dans le cadre du programme de communications.

Pour développer le commerce des fourrures canadiennes, il faudra adopter une stratégie fondée sur l'évaluation professionnelle de l'attitude actuelle des principaux pays à l'égard des fourrures et de la prise des animaux. À cet effet, le ministère des Affaires extérieures partage le côut des travaux de recherche sur les attitudes et d'orientation professionnelle effectués au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le ministère continuera à financer l'élaboration et la mise en oeuvre d'une strategie coordonnée de communications internationales en faveur du commerce des fourrures en fonction des crédits disponibles. Les services canadiens à l'étranger collaboreront avec les représentants de l'industrie en vue de la réalisation de ce programme.

Le ministère des Affaires extérieures a nommé un haut fonctionnaire comme président du Comité international sur la question des fourrures pour travailler à temps plein sur ces questions.

35. **Recommandation:**

Qu'en collaboration avec l'industrie de la fourrure, le gouvernement fédéral organise à l'intention des employés des Affaires extérieures au Canada et à l'étranger des séances d'information qui leur permettent de renseigner toutes les nations sur le piégeage.

Réponse:

Le ministère des Affaires extérieures accueille favorablement cette recommandation voulant que des séances d'information pertinentes soient offertes à ses représentants afin de leur permettre d'aider l'industrie en ce qui a trait aux communications. À cette fin, des séances d'information de l'industrie et du gouvernement seront organisées pour tous les postes en Europe et aux États-Unis.

36. **Recommandation:**

Que dans ses ambassades le ministère des Affaires extérieures mette à la disposition des représentants autochtones ainsi que de ceux de l'industrie de la fourrure, des services et d'autres formes d'aide, afin de contrer la menace que fait planer sur l'industrie de la fourrure la campagne de protection des droits des animaux.

Réponse:

Les ambassades à l'étranger fournissent des séances d'information et d'autres formes de soutien aux représentants canadiens de l'industrie de la fourrure qui sont de passage dans ces pays. Des installations (bureaux, téléphones, etc.) qui sont mis à la disposition d'autres intérêts commerciaux sont également à leur disposition. Cependant, les groupes ayant des intérêts dans la fourrure ont la responsabilité d'assurer une présence permanente dans un autre pays, si c'est là ce qu'ils désirent. Les ambassades ne peuvent fournir ces installations que de façon temporaire.

Les visiteurs représentant les intérêts de l'industrie de la fourrure continueront à avoir accès aux installations des ambassades de la même façon que d'autres entrepreneurs en visite et le ministère des Affaires extérieures continuera à offrir des séances d'information et toute autre forme appropriée de soutien logistique.